



ERREUR DU NOTAIRE ET BAILLEUR LORRS DE LA SIGNATURE DU BAIL

Par Caudalie

Je viens ici décrire mon problème afin de trouver une issus.

J'ai pris un bail commercial et j'ai créer les status de ma société SARL au même moment mais elle n'était pas encore immatriculée, lors du bail le notaire ma dit qu'il rédigeait le bail à mon nom et ensuite avec un amendement il modifierai le bail en SARL mais la CCI demande que le bail soit au nom de la SARL et Mon propriétaire refuse maintenant de changer le bail en SARL ce qui bloque l'enregistrement de ma société car il faut que le bail soit au nom de la société et Je viens de voir que le notaire aurait très bien pu faire le bail au nom de la société en attente du numéro d'immatriculation.

Que faire afin de valoir mes droits?

suis-je obliger d'exercer à présent mon activité en entreprise individuelle sachant que ma SARL est crée et déclarer juste l'immatriculation reste manquante ?

Merci...